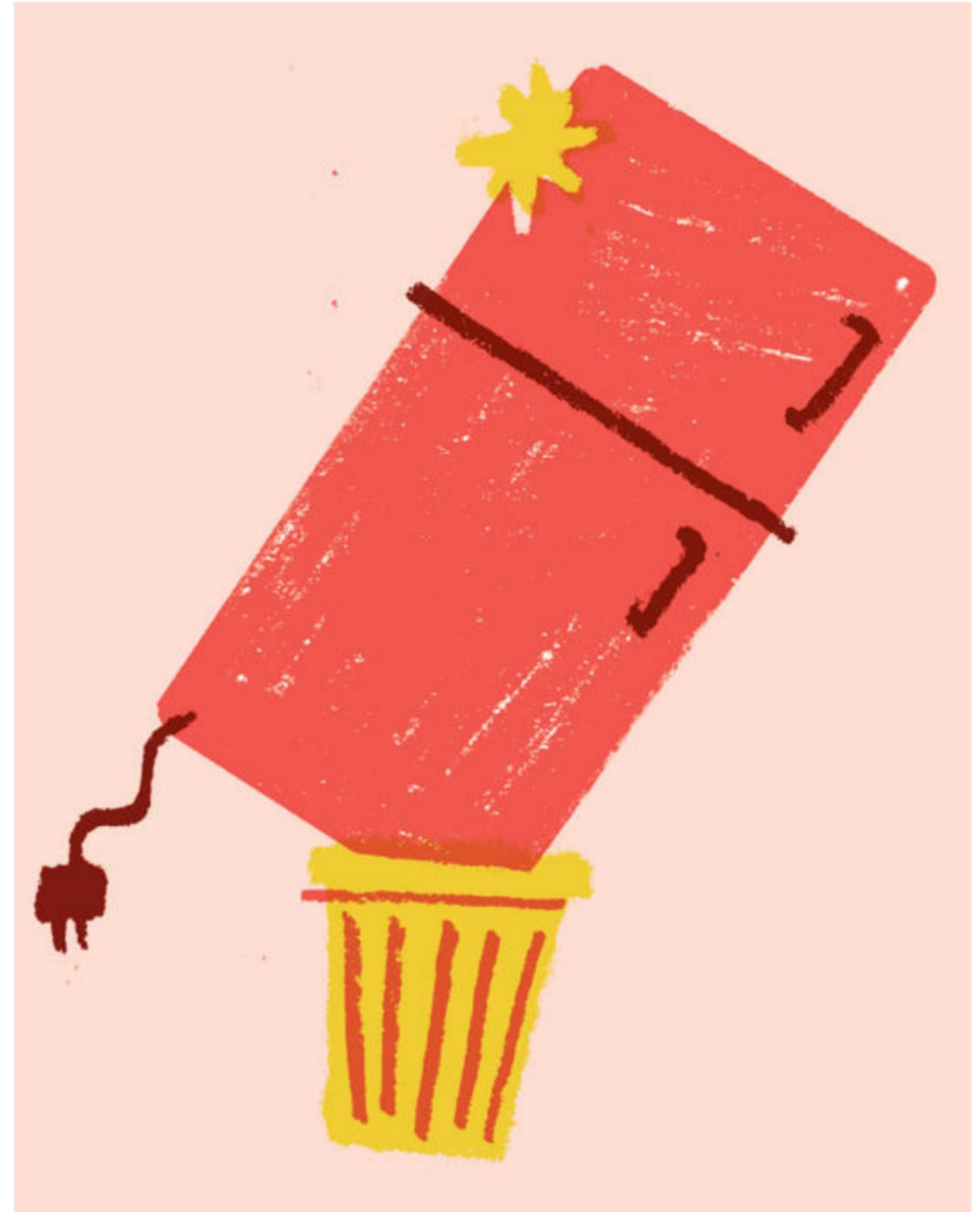


Obsolescence programmée

À qui la faute?





C'est quoi?

L'obsolescence programmée, c'est toutes les stratégies utilisées par les fabricants pour réduire la durée de vie des objets.

L'objectif est d'inciter ou même forcer les consommateurs et consommatrices à en racheter des neufs.

Au Québec

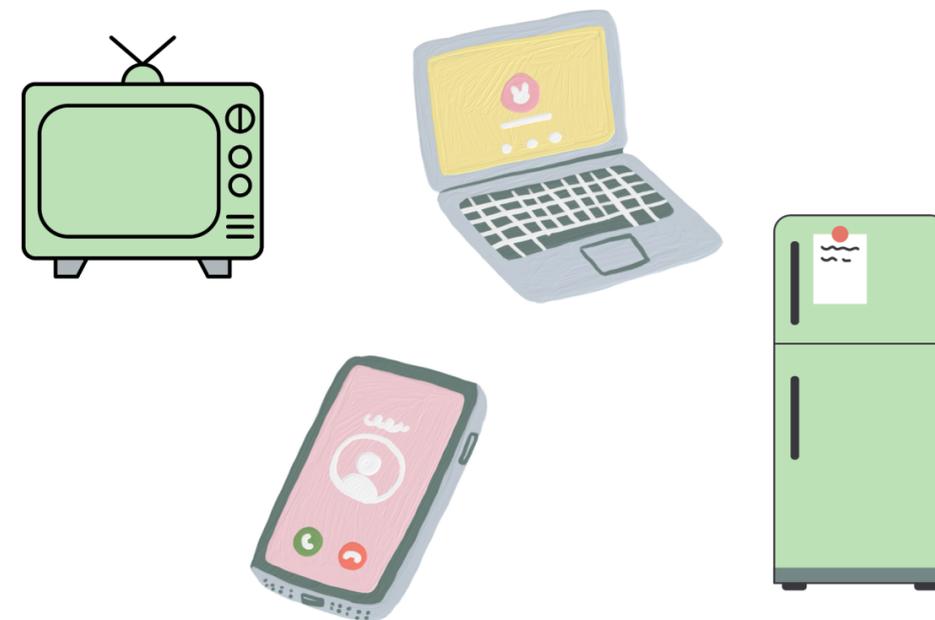
Depuis le mois d'octobre 2023, la loi sur la protection du consommateur interdit explicitement l'obsolescence programmée.

« Nul ne peut, par quelque moyen que ce soit, faire le commerce d'un bien pour lequel l'obsolescence est programmée. Le fabricant d'un tel bien est réputé en faire le commerce. »

Est-ce que tout est réglé alors? Non!



Quand on parle d'obsolescence programmée, on pense souvent aux appareils électroniques et aux électroménagers.



Pourtant, l'obsolescence programmée, c'est beaucoup plus que ça. Ça concerne de nombreux produits qu'on utilise tous les jours :

- Nos **vêtements**, par exemple, sont pensés pour être renouvelés très souvent.
- Les dates de péremption sur les **aliments** nous poussent parfois à les jeter alors qu'ils sont encore bons.



Il existe deux grandes catégories d'obsolescence:

1 - L'obsolescence subie →

C'est quand un produit cesse de fonctionner ou que le coût de la réparation est excessif par rapport à l'achat d'un bien neuf.



2 - L'obsolescence perçue →

C'est quand on a le sentiment qu'il existe un produit meilleur sur le marché que celui qu'on a déjà.



Quelle soit subie ou perçue, l'obsolescence est le résultat de stratégies mises en place par les entreprises.

En effet, on peut « forcer » l'achat d'un nouveau produit pour des raisons techniques (il ne fonctionne plus).

On peut aussi le faire pour des raisons symboliques (on ne l'aime plus). C'est ce que fait tous les jours l'industrie de la publicité.

On en reparle plus loin!

Impacts de l'obsolescences programmée



Impacts ENVIRONNEMENTAUX

- Épuisement des ressources
- Destruction des terres fertiles
- Émissions liées au transport
- Augmentation exponentielle des déchets
- Diminution de la biodiversité

Impacts SOCIAUX

- Exploitation des travailleurs et travailleuses du Sud
- Impacts sur la santé des habitants et habitantes des régions productrices
- Tensions sociales, violence et guerres

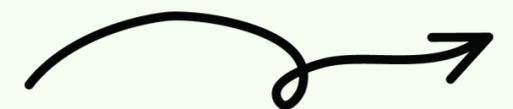


Impacts ÉCONOMIQUES

- Appauvrissement des ménages
- Endettement



La fabrication des produits, c'est l'étape qui a le plus grand impact sur l'environnement et les personnes



Quelques exemples des impacts négatifs...

FAIBLES SALAIRES

Au Bangladesh, les personnes qui fabriquent nos vêtements gagnent en moyenne 0,32\$/heure.
Au Pakistan, elles gagnent 0,55\$/heure.

ACCIDENTS DE TRAVAIL

Entre 2005 et 2013, plus de 1700 personnes sont mortes dans des usines au Bangladesh.

TRAVAIL DES ENFANTS

Plus de 40 000 enfants travailleraient dans les mines de cobalt et de coltan en République démocratique du Congo. Ces minerais sont utilisés dans la production des batteries et des condensateurs de nos téléphones intelligents.

CONSOMMATION DE PÉTROLE

Le polyester est la matière la plus utilisée dans la production de vêtements. C'est un dérivé du pétrole. Il faut 1,5 kg de pétrole pour faire 1 kg de polyester.

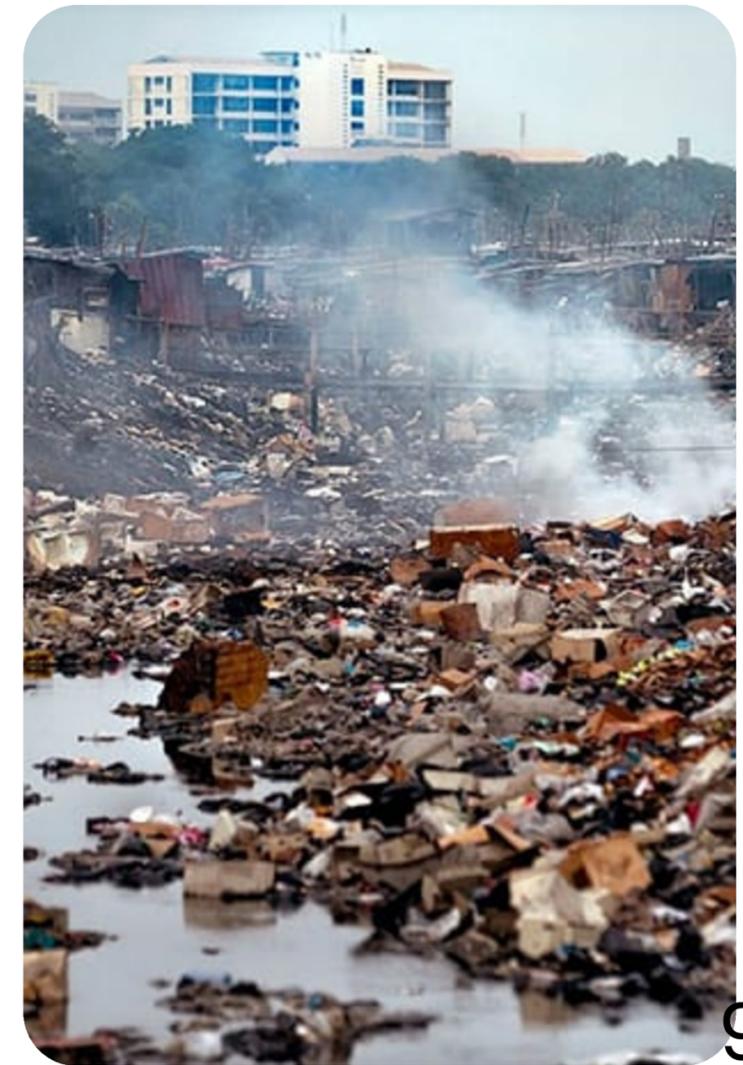
UTILISATION DE L'EAU

La culture du coton nécessite des quantités importantes d'eau douce. Pour irriguer les champs, on détourne des rivières, des lacs et des nappes phréatiques.

HAUSSE DES PROBLÈMES DE SANTÉ

Au Pérou, l'exploitation de mines de zinc et de cuivre causerait la hausse des problèmes de saturnisme chez les enfants en raison de l'ingestion des poussières de résidus.

L'OBSOLESCENCE PROGRAMMÉE EN IMAGES



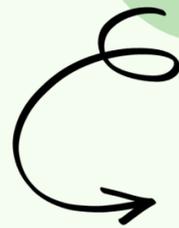
L'obsolescence programmée est une catastrophe.

Pourquoi alors ça continue?

On tente une réponse : l'obsolescence programmée n'est pas une catastrophe pour tout le monde...

LES COMMERÇANTS

maximisent leurs profits en vous proposant des garanties prolongées, souvent plus rentables que la vente du bien lui-même

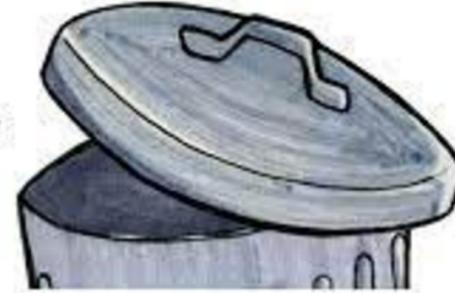


On vous rappelle que les garanties prolongées sont souvent inutiles parce qu'il existe déjà une garantie légale gratuite!

LES ENTREPRISES

vendent plus de produits parce qu'on remplace souvent ceux qui ne fonctionnent plus ou qu'on n'aime plus

VITE ACHETÉ,
VITE À JETER



LES CONSOMMATEURS

peuvent acheter des produits moins chers parce qu'ils sont de moins bonne qualité

L'ÉTAT

tire une part importante de son budget de notre consommation. En 2019, la TPS a rapporté 43 milliards\$ au gouvernement fédéral.

QUESTION EN DÉBAT :

L'obsolescence est-elle vraiment programmée?

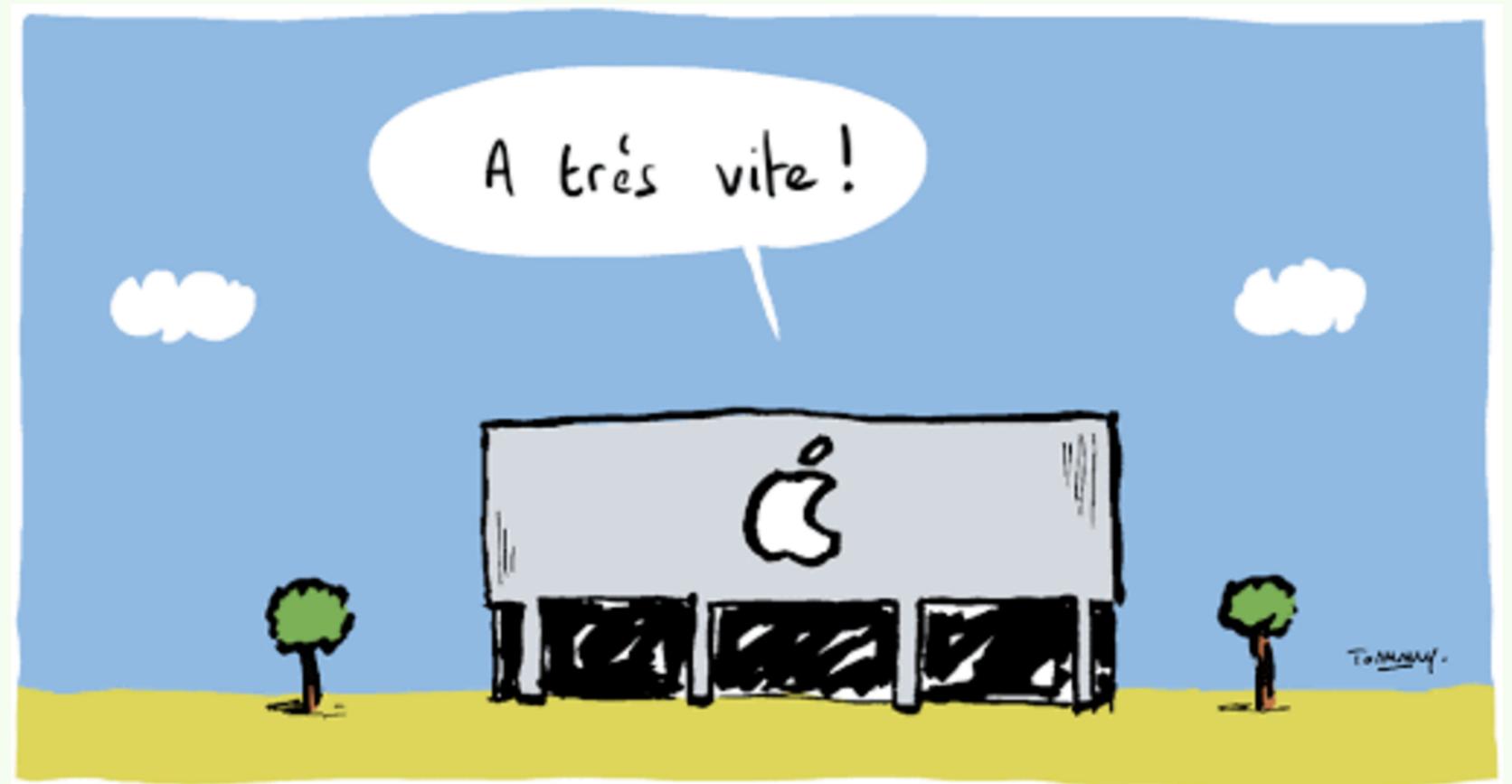
Pour certaines personnes, l'obsolescence programmée est une légende urbaine, voire une théorie du complot.

Selon elles, la courte durée de vie des produits s'expliquerait par :

- l'innovation qui permet d'avoir des produits plus performants et mieux adaptés à nos besoins
- le désir des consommateurs et consommatrices d'avoir des produits qui ne coûtent pas trop chers

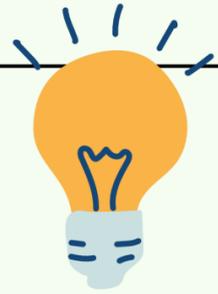
Qu'en est-il réellement?

L'obsolescence programmée existe-t-elle vraiment?



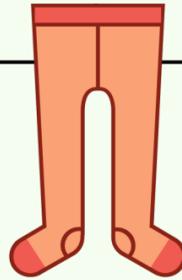
Il existe des cas documentés d'obsolescence programmée :

Ampoules



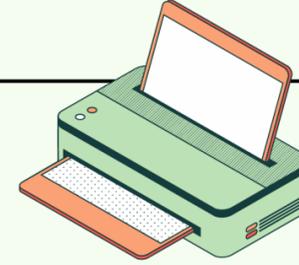
En 1924, les principaux fabricants d'ampoule mettent en place le cartel Phoebus et s'entendent pour limiter la durée de vie des ampoules à 1 000 heures.

Bas de nylon



Dans les années 1950, les dirigeants de l'entreprise Dupont, ont demandé à leurs chimistes de rendre le nylon moins solide pour que des mailles s'y forment plus facilement.

Imprimantes



En 2011, on apprend que le message d'erreur d'une imprimante Epson alertant sur un tampon d'encre saturé était faux. En réalité, une puce aurait limité le fonctionnement de l'appareil à 18 000 impressions pour inciter l'utilisateur à le remplacer.

Cellulaires



En 2018, Apple et Samsung ont été condamnés pour obsolescence programmée en Italie. On leur reproche d'avoir provoqué, avec les mises à jour de logiciels, de graves dysfonctionnements.

Ce que les opposants au concept d'obsolescence programmée remettent en question, c'est l'idée de préméditation. C'est d'ailleurs ce qui la rend si difficile à prouver. En effet, démontrer qu'il y a eu une intention délibérée de la part du fabricant... de réduire la durée de vie d'un produit dès sa conception... par intention malveillante... c'est loin d'être simple.

Mais qu'elle soit programmée ou pas, l'obsolescence est un grave problème.

Les entreprises devraient concevoir leurs produits pour qu'ils durent le plus longtemps possible.

QUESTION EN DÉBAT :

La faute à qui?

Quand on parle d'obsolescence programmée, on blâme souvent le consommateur ou la consommatrice.

On nous dit que si l'on conçoit des produits de faible qualité, c'est parce que les consommateurs et consommatrices

- cherchent les plus bas prix possibles
- ne se donnent pas la peine de faire réparer
- ne sont pas prêts à payer pour plus de durabilité
- aiment changer souvent

Hum... vraiment?



Le système économique repose sur la consommation des ménages

La consommation des ménages représente 60% du produit intérieur brut (PIB) du pays. Si nous arrêtons de consommer, l'économie s'écroulerait.

Pour vendre toujours plus, les entreprises utilisent toutes sortes de stratégies pour créer de nouveaux «besoins» :

- le sabotage volontaire des produits (obsolescence programmée)
 - la mode (obsolescence symbolique)
-

L'offre ou la demande?

Ceux et celles qui affirment que les consommateurs et les consommatrices sont responsables de l'obsolescence partent du principe que le marché s'adapte à nos besoins. C'est plutôt l'inverse.

Au début des années 2000, le slogan de Sony était « Vous en avez rêvé, Sony l'a fait ». Ce slogan incarne bien cette fausse idée selon laquelle c'est la demande qui crée l'offre. Dans la réalité, c'est plutôt « Sony l'a fait alors Sony doit le vendre ». Et pour ça, il vous en fera rêver... Peu importe le moyen.

Et puis, nous ne consommons pas assez vite. C'est pourquoi le marché travaille si fort pour nous faire consommer davantage.

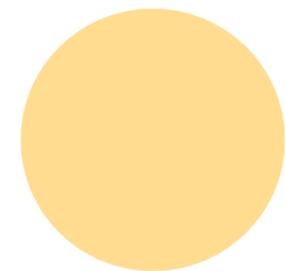




« Les grandes entreprises privées ne sont conçues que pour enrichir leurs actionnaires. Le changement ne viendra pas d'elles. À côté de cela, on nous demande de pratiquer la consommation responsable. Quelle hypocrisie! C'est impossible avec des produits de faible durée de vie »

Damien Hallegatte

La consommation ou les noces de l'humanité et du marché, Liber, 2021, p.63



Qu'est-ce qu'on fait?

De plus en plus de personnes se mobilisent contre l'obsolescence programmée.

On nous propose toutes sortes d'actions. Il y a les classiques qui sont d'ordre individuel (on n'achète pas, on choisit des biens qui ne se démodent pas ou on fait durer nos appareils, par exemple).

D'autres sont de plus en plus populaires :

Informé sur la durabilité des produits -

Pour y arriver, le gouvernement pourrait :

1. créer un indice de réparabilité des biens
2. obliger les commerçants et les fabricants à afficher la durée pendant laquelle ils s'engagent à fournir les pièces détachées des biens qu'on achète

L'indice de réparabilité, c'est une note sur 10 qui informe les consommateurs et consommatrices du caractère plus ou moins réparable des produits.

C'est sûr que la responsabilité de combattre l'obsolescence programmée ne revient pas seulement aux individus, mais pourquoi ne pas donner à ceux et celles qui ont les moyens de faire des choix les outils nécessaires pour le faire?

L'objectif ?

LUTTER CONTRE L'OBSOLESCENCE
(programmée ou non)

ÉVITER LE GASPILLAGE
des ressources





Améliorer la conception -

Au début du cycle de vie des produits, la conception est un enjeu primordial. Pour allonger la durée de vie des produits, ces derniers doivent être mieux conçus.



L'écoconception ne permet pas toujours de diminuer la consommation de ressources. Parce que généralement, plus un produit est affiché comme « vert », plus on en achète. Et on l'a vu au début de ce cahier, le détournement de l'argument écologie est une technique d'obsolescence programmée.

Donc, oui, il faut améliorer la conception des produits. Mais ça ne peut pas être la seule action. Et on doit rester vigilant comme consommateur ou consommatrice.



Pour y arriver, ça prend plusieurs conditions, par exemple une offre satisfaisante de réparateurs, des prix abordables, des pièces détachées disponibles.

Le gouvernement pourrait aussi réduire la taxe de vente sur les activités de réparation pour inciter les gens à faire davantage réparer les produits.

Bonne nouvelle!

On voit apparaître un droit à la réparation au Québec en octobre 2025

- Renforcement de la garantie de disponibilité des pièces de rechange, des services de réparation et des renseignements nécessaires à l'entretien ou à la réparation du bien
- Interdiction à recourir à des techniques qui rendent plus difficile l'entretien ou la réparation des biens

Permettre la réparation -

Pour que les produits durent plus longtemps, ils doivent être conçus pour être réparables en cas de panne ou de bris. Les clients doivent ensuite pouvoir les faire réparer ou les réparer eux-mêmes.





Renforcer la garantie -

La garantie est un levier important dont dispose les consommateurs et consommatrices pour faire valoir leurs droits et se défendre contre l'obsolescence programmée.



Pour que ça fonctionne vraiment, il faudrait que la garantie légale (qui est gratuite) soient mieux respectée.

On doit mieux encadrer les garanties prolongées parce qu'en ce moment, la vente de ce type de garanties est souvent plus payante que la vente du produit lui-même. Les commerçants n'ont donc aucun intérêt à respecter la garantie légale.

→ Une nouvelle garantie de bon fonctionnement entrera en vigueur le 5 octobre 2026

- Donnera au consommateur un droit à la réparation automatique et gratuite si le bien présente un mauvais fonctionnement
- S'appliquera aux réfrigérateur, lave-vaisselle, télé, tablette, thermopompe, climatiseur, etc.
- Les commerçants seront tenus de la divulguer et d'indiquer clairement sa durée.
- Reste à voir si cette mesure sera respectée et efficace!

Pour y arriver, il faudrait que le gouvernement impose des normes pour un chargeur universel aux fabricants et aux commerçants.

Vers un chargeur universel au Québec?

Depuis octobre 2023, le gouvernement du Québec s'est doté d'un droit de mettre en place des normes techniques ou de fabrication permettant d'assurer une interopérabilité entre un bien et un chargeur.

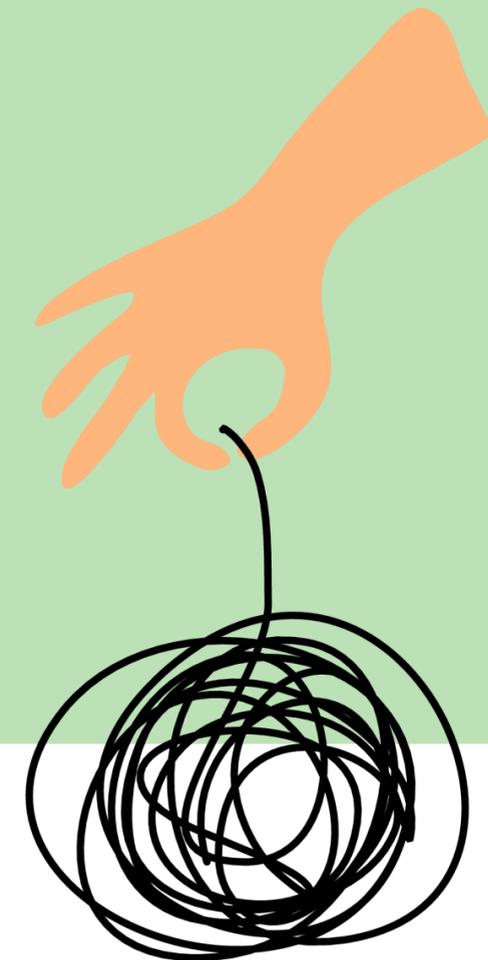
- Grâce à cette mesure, il pourra être enfin possible que tous les appareils électroniques vendus sur le marché québécois soient compatibles avec un seul et même chargeur universel.
- Un jour, changer de marque ou de modèle de téléphone n'obligera plus les consommateurs à se procurer de nouveaux systèmes de chargement!

Il faut toutefois que le gouvernement se mette en action et choisisse d'écrire un tel règlement!



Uniformiser les appareils électroniques -

Une des raisons qui oblige à surconsommer est le constant changement des chargeurs de nos appareils électroniques.



C'est une bien belle idée, mais tout le monde ne peut pas uniquement acheter des biens usagés. Il faut quand même que quelqu'un ait acheté un produit neuf à un certain moment!

Le réemploi (remise à neuf, revente, don, location, prêt) peut quand même jouer un rôle dans l'économie des produits durables. Il ne doit toutefois pas servir à nous donner simplement bonne conscience « je donne ce dont je ne veux plus... parce que j'en veux un nouveau »).

Développer le marché de l'occasion -

Afin d'éviter la surproduction de biens neufs et les déchets, les produits doivent avoir plusieurs vies.



L'objectif d'une entreprise est de faire du profit, non de concevoir le bien le plus durable possible. Une fois qu'on a dit ça, on peut se demander...

**ET SI LA SOLUTION ÉTAIT AILLEURS?
SI ON REPENSAIT UN PEU LE MODÈLE
ÉCONOMIQUE?**

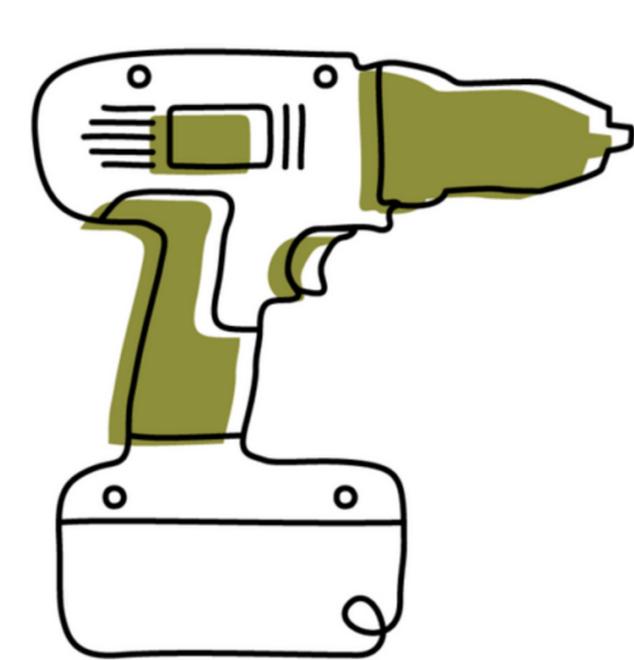
Revoir le modèle économique pour favoriser la propriété collective des biens

En effet, pourquoi posséder quand on a juste besoin d'utiliser?

Nous possédons individuellement trop de biens que nous pourrions partager.

Prenons l'exemple d'une perceuse :

La durée totale moyenne d'utilisation d'une perceuse pour toute sa durée de vie est de 12 minutes. Pourtant beaucoup de gens possèdent une perceuse. Ainsi, dans un bloc de 45 logements, 40 perceuses sont achetées, alors qu'une seule pourrait suffire.



12 min.

temps moyen d'utilisation d'une perceuse
de l'usine à la déchetterie



Afin d'éviter la surproduction de biens neufs et les déchets, l'usage des produits doit être optimisé. Une bonne façon d'y arriver serait de développer les approches basées sur le partage et la propriété collective des biens.

Il y a urgence d'agir!

Comme consommateur ou consommatrice, nous dépendons beaucoup des actions posées (ou non) par le gouvernement. Pour que de véritables changements se fassent, les gouvernements doivent mettre en place des politiques claires et des incitatifs à l'action.

Seul l'État a les ressources et la légitimité pour intervenir efficacement. Lui seul dispose des outils législatifs, judiciaires, fiscaux, budgétaires et réglementaires pour mettre en place des mesures fortes et imposer des contraintes à l'ensemble de la collectivité et ainsi lutter contre l'obsolescence programmée.



ACEF du Nord de Montréal – 2025

**Vous avez envie de partager avec nous
vos réflexions sur le sujet?**

Contactez-nous!

514 277-7959

info@acefnord.org

www.acefnord.org

Avec la contribution financière de :

**Office
de la protection
du consommateur**

Québec 